



Litige avec l'assurance macif

Par **andalousee**, le **09/03/2010** à **17:57**

Bonjour,
J'ai souscrit au mois de décembre 2009 une complémentaire santé chez le groupe Macif. Je suis étudiante et au moment de la souscription je l'ai précisée à la conseillère et je lui ai présentée mon attestation de sécurité sociale qui atteste bien que je fais partie du régime général et non pas local et je lui ai bien précisé.
Elle a mal rempli le dossier et elle m'a présenté un contrat avec des frais qui s'élèvent à 212 euros l'année.
Après 2 mois ils m'envoient un courrier en me disant que je fais partie du régime général et non pas local (la conseillère s'est trompée) et donc ils m'ont augmenté les frais de cotisation jusqu'à 313 euros l'année.
On a-t-il le droit de faire cela ? Puis-je demander des dédommagements ?
Car même leur gestion est déplorable : ils retirent plusieurs fois le même mois de cotisations, perdent les feuilles de remboursements !!!
Je vous remercie de votre aide précieuse.
Cordialement

Par **société**, le **08/01/2011** à **08:48**

En 2010 dans le Bas-Rhin, on nous a brûlé le véhicule de la société.
Macif, après nous avoir fait croire à une indemnisation (nous avons cédé la carcasse du véhicule + carte grise...) nous a refusé l'indemnisation car ça arrangeait leurs intérêts d'enregistrer ce sinistre en garantie vol plutôt qu'en garantie incendie comme le précisait le procès-verbal de la police.
La politique actuelle des assurances : faire "tous" pour ne pas payer.
Pourquoi se croient-ils au-dessus des lois et au-dessus des droits des consommateurs ?
À l'heure actuelle, nous avons résilié TOUS les contrats, nous avons déclenché une procédure judiciaire à l'encontre de la MACIF.
Note : nous avons d'abord essayé de régler à l'amiable mais ils n'ont voulu rien savoir (la gestionnaire du dossier à ILLZACH).
Aujourd'hui, je souhaiterais apporter mon témoignage pour que d'autres personnes ne soient "pas victimes" de la

